



## COMMENT S'INSCRIRE VIA LE PORTAIL PARENTS

Délai d'inscription pour les UAPE => via le Portail Parents uniquement (=> site internet)

- **30 avril 2025** pour les 1 à 6 P
- **31 mai 2025** pour les 7-8P

- **Si vous êtes déjà inscrits** auprès de notre Réseau :
  - ⇒ L'inscription de votre/vos enfant-s doit être renouvelée, chaque année, directement sur le Portail Parents. Il est primordial de créer une nouvelle demande en liste d'attente pour la prochaine année scolaire.
- **Si vous avez déjà été inscrits dans le passé** auprès de notre Réseau (enfant-s ayant déjà fréquenté une structure d'accueil mais plus actuellement) :
  - ⇒ Adresser un courriel à : [reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch). Nous vous ferons parvenir un code d'activation.
- **Si vous n'êtes pas encore inscrits** auprès de notre Réseau :
  - ⇒ Se rendre sur notre site internet : [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch), se connecter au Portail Parents et créer un compte.

Horaires d'accueils en UAPE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h15	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
8h15-11h30	---	---	1P	---	---
11h30-13h30	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P
13h30-15h00	1P	2P	1P à 6P	1P	1P
15h00-18h30	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P	1P à 6P

### **DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE (Crèche ou UAPE)**

- Une **photo d'identité récente** de l'enfant (**pour les UAPE uniquement**)
- **Salariés** : attestation de travail actualisée (2025) pour chaque parent, signée par l'employeur, avec mention du taux d'activité et des jours et horaires de travail (formulaire disponible sur notre site internet).
- **Indépendants** : attestation d'affiliation AVS et attestation de travail avec horaires et taux
- **En recherche d'emploi** : attestation d'inscription à l'ORP (Office Régional de Placement).
- **En formation** : attestation originale actualisée et signée de l'école comprenant les horaires de cours.
- **Nouveaux résidents** : une attestation d'établissement émise par la commune de domicile.
- **Convention** stipulant l'**autorité parentale** des parents non-mariés, séparés ou divorcés.
- **Certificat médical récent** en cas de maladie ou allergie-s nécessitant un protocole médical.



- Si tous les documents demandés ne sont pas transmis, l'inscription ne peut être validée.
- L'inscription dans notre Réseau n'est pas une inscription à l'école.
- Pour les enfants placés précédemment en AMF et souhaitant s'inscrire en UAPE ou en crèche, veuillez utiliser exclusivement le Portail Parents du Réseau Assise et Boiron.